**PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**du 03 septembre 2026 - 18h00**

**Président de séance :** Didier REVEAU, Président.

**Membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés :**

| | |
|---|---|
| Mme Sylvie SEQUEIRA - | (représentée par M. Jean de FONTANGES) |
| Mme Christelle POURCEAU - | Présente |
| Mme Sylvie LEMOINE - | Présente |
| Mme Patricia EDET - | (représentée par Mme Sylvie LEMOINE) |
| Mme Marie-Carmen BOUVIER - | Présente |
| Mme Eliane LELONG - | Absente |
| Mr Jean de FONTANGES | Présent |
| Mr Georges BERCY - | Présent |
| Mr Christophe BISI - | Absent |
| Mme Angélique GOURAUD - | Présente |
| Mr René JUSTICE - | Présent |
| Mme Marine BOUCHARD - | Absente |

## I – OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Président.

### *Composition de l'assemblée*

Nombre d'administrateurs : 13
Présents ou représentés : 8 (+ 2 pouvoirs)
Absents : 3

### *Secrétaire de séance*

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Sylvie LEMOINE a été désignée.

### *Quorum*

Il est réuni (plus de 7 membres présents), la séance du conseil peut avoir lieu.

### *Ajout d'un sujet à l'ordre du jour*

M. Reveau propose aux membres d'ajouter un sujet à l'ordre du jour. Il s'agit d'un renouvellement de convention pour un agent du Service Autonomie à Domicile, afin d'assurer la continuité de son activité.

*Modification de l'information sur les décisions prises par délégation*

M. Reveau indique que la liste des décisions prises par délégation envoyée avec le rapport n'était pas complète, elle est donc actualisée à l'appui d'une note rectificative.

## II- INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Le Président donne lecture des décisions prises au titre de la délégation qui lui a été consentie.

**Le Conseil d'administration prend acte de ces décisions.**

## III – DELIBERATIONS

### 1- ADMINISTRATIONS GENERALES

### 1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 02 juillet 2026

Rapport présenté par M. Didier REVEAU

Monsieur Didier REVEAU demande à l'assemblée si elle souhaite formuler des observations sur le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 2 juillet 2026, préalablement transmis à l'ensemble des administrateurs.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 02 juillet 2026.

**Adopté à l'unanimité.**

### 2- SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE

### 1. Révision des tarifs horaires de la branche « Aide »

Rapport présenté par M. Didier REVEAU

Le CCAS propose un service de maintien à domicile, aujourd'hui constitué en Service Autonomie à Domicile (SAD) mixte « branche Aide ».

Chaque année, la politique tarifaire est revue à l'appui de l'arrêté annuel encadrant l'évolution des tarifs des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile, et des évolutions tarifaires appliquées par les caisses de retraite ou de sécurité sociale.

Au 1er août 2026, une partie des caisses finançant les prestations d'aide à domicile ont appliqué une revalorisation de leurs barèmes

Il est donc proposé d'appliquer une augmentation des tarifs de 2 %, conformément au taux maximal fixé par l'arrêté, en cohérence avec la politique de revalorisation appliquée précédemment pour ce service.

Le conseil prend connaissance du tableau de tarifs proposés.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré ;

- **VALIDE** la revalorisation de 2% des tarifs horaires pour l'ensemble des tarifs.

- **VALIDE** les tarifs présentés en séance à compter du 1er août 2026.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document relatif à cette décision.

**Adopté à l'unanimité.**

## 2. Demande de subvention « fonds mobilité »

Rapport présenté par M. Didier REVEAU

Les services de maintien à domicile sont confrontés à des pénuries de personnel, mais également à des difficultés de mobilité de son personnel auxiliaire de vie – souvent sans permis de conduire.

Le Conseil départemental de la Sarthe a mis en place un « Fonds mobilité » pour l'année 2026 à l'appui de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), afin de soutenir l'achat de véhicules sans permis, pour les services de Maintien à Domicile du département.

Le Service d'Autonomie à Domicile mixte du CCAS a donc acquis un véhicule électrique sans permis de la marque Renault, éligible à une subvention de 100 % de son coût d'achat dans le cadre du fonds mobilité 2026.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré ;

- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 9 285.26 € au Conseil départemental de la Sarthe dans le cadre du Fonds mobilité 2026.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document relatif à cette subvention.

**Adopté à l'unanimité.**

## 3- Décision modificative : ajustement de crédit sur la section de fonctionnement

Rapport présenté par M. Didier REVEAU

Monsieur Didier REVEAU, propose aux membres du Conseil d'administration une décision modificative pour un ajustement de crédit sur la section de fonctionnement.

AJUSTEMENT DE CREDITS SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Dépenses | Recettes |
|---|---|
| Fonctionnement<br><br>**Groupe 2**<br><br>Compte 64111 rémunération principale (+) 4 364,92 €<br>Compte 64515 cotisation CNRACL (+) 9 444,88 € | Fonctionnement<br><br>**Groupe 1**<br><br>7311121 forfait global de soins (+) 13 809,80 € |

Les décisions de modifications budgétaires ne changeant pas l'équilibre budgétaire du service à domicile (SAD) mixte « branche soin » 2026.

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026

| BUDGET 2026 | DM1 | BP 2026 + DM1 |
|---|---|---|
| 1 121 265,10 € | 13 809,80 € | 1 135 074,90 € |

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré ;

- **APPROUVE** la décision modificative du budget du SAD mixte « branche soin ».

**Adopté à l'unanimité.**

## 3. Résidence Autonomie « Le Closeau »

### 1- Signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour la période 2026-2031

Rapport présenté par M. Didier REVEAU.

La Résidence Autonomie « Le Closeau » bénéficie d'une autorisation du Conseil départemental de la Sarthe et délivre un ensemble de prestations minimales individuelles et collectives définies par décret.

Dans ces prestations minimales figure « l'accès à une offre d'actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie ».

Ces actions sont éligibles à un financement sous forme de « Forfait autonomie », sous réserve de la conclusion d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec le Conseil départemental.

Le précédent CPOM arrivant à échéance, il convient de le renouveler pour une durée de 5 ans, pour la période 2026-2031.

Les actions de prévention sont présentées aux membres pour information.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré ;

- **VALIDE** les actions énumérées en séance pour leur inscription dans le CPOM 2026-2031,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente à signer le contrat CPOM 2026-2031,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente à signer tout document correspondant à cette action.

**Adopté à l'unanimité.**

## 4. PERSONNEL – SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE

### 1- Renouvellement d'une activité accessoire pour des missions d'accompagnement social au sein du service autonomie à domicile « branche aide »

Rapport présenté par M. Didier Reveau

Dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu entre le Service Autonomie à Domicile et le département de la Sarthe, une action d'accompagnement social destinée aux personnes seules et isolées a été mise en place.

Cette mission a été confiée à deux agents qualifiés afin d'assurer des interventions hebdomadaires : une assistante de soins en gérontologie et une aide-soignante.

Il est donc proposé au Conseil d'administration d'accepter le renouvellement de l'activité accessoire pour l'agent concernée, ainsi que la rémunération afférente.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré ;

- **AUTORISE** la poursuite de l'emploi accessoire d'accompagnement social au sein du Service Autonomie à Domicile – branche « Aide » de La Ferté-Bernard,
- **CONFIE** cette mission d'accompagnement social à Madame Mélina COURTOIS, pour la période allant du 7 septembre 2026 au 6 septembre 2027, selon un planning défini par la responsable du Service Autonomie à Domicile, dans la limite de 80 heures maximum sur cette période.
- **FIXE** la rémunération de cette activité accessoire à **28,50 € brut par heure effectivement réalisée.**
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la convention relative à cette activité accessoire ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

**Adopté à l'unanimité.**

## IV Clôture de la séance :

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Didier REVEAU lève la séance à 18h20.

Secrétaire de séance

Sylvie LEMOINE

Monsieur le Maire

Didier REVEAU